



FC BURE CONTRAT DE LOCATION DE LA CANTINE

Service de location du FC Bure:

Madame Géraldine Endé-Riat, Rue Praî à Prêtre 3, 2915 Bure, Tél. 032 466 74 36 Natel : 079 306 62 84

Banque Raiffeisen Clos du Doubs et Haute-Ajoie / IBAN : CH27 8003 7000 0003 4003 2

Le locataire :

Nom et prénom :

Rue & N° :

NPA & Localité :

Tél. :

Vous avez réservé notre cantine pour la date du, au prix de :

Tarifs de location :

Location « week-end » et/ou jours fériés :

- Fr. 150.- membres du club (tarif pour la 1^{ère} réservation de l'année civile en cours)
- Fr. 150.- pour les sociétés et associations locales
- Fr. 200.- pour les autres personnes ou pour les membres dès la 2^{ème} réservation/année civile

Location « semaine » hors jours fériés:

- Fr. 60.- petite réservation ½ jour
- Fr. 100.- réservation 1 jour

Le montant est à payer à la signature du contrat et la quittance du versement fait office de réservation définitive, veuillez joindre le justificatif au retour du contrat signé.

Banque Raiffeisen Clos du Doubs et Haute-Ajoie

IBAN : CH27 8003 7000 0003 4003 2

Une caution de Fr. 100.- sera prélevée lors de la remise des clés après contrôle de l'état des lieux

- Le locataire effectuera les nettoyages
- Les nettoyages seront effectués par le concierge, la caution ne sera pas restituée
- Je suis membre du club
- Je désire être membre du club, merci de me contacter

Par la présente, le FC Bure s'engage à vous mettre à disposition les locaux et infrastructures à la date convenue aux conditions suivantes :

1. Les locaux sont à disposition pour 1 jour dès 10h00 à 9h30 le lendemain ou selon accord (excepté pour les petites réservations ½ jour)
2. Les infrastructures louées se composent de :
 - Une cantine construite en 2015 avec 100 places intérieures et 50 places en terrasse couverte
 - Service vaisselle pour 100 personnes
 - Cuisine équipée (four, vitro à induction, frigo, etc...)
 - Machine à laver la vaisselle
 - Machine à café automatique

- WC
3. Les locaux vous sont remis à disposition dans un état correct et doivent être restitués dans le même état. A la remise des locaux, les points suivants seront à respecter :
 - Le mobilier (tables et chaises) sera remis propre et en place selon la disposition initiale
 - Le matériel (ustensile, vaisselle, cuisine, etc) sera nettoyé et rangé
 - Les locaux seront récurés et les poubelles vidées
 - Les WC seront nettoyés
 - Les déchets de verre et les poubelles seront évacués par le locataire
 - Les portes et les fenêtres seront fermées
 4. **La casse ou la disparition de matériel doit être annoncée au service de location et sera facturée en plus de la location.**
 5. **Les clous, scotch, punaises ou autres petits objets servant à la décoration pouvant laisser des traces sur le mobilier, les murs et plafonds sont INTERDIT**
 6. **Il est INTERDIT de sortir tout ou partie du mobilier (tables/chaises intérieures) sur la terrasse**
 7. Le chauffage sera adapté aux conditions météorologiques par le service de location du FC Bure
 8. La clef est à remettre au service de location :
 - location week-end et/ou jours fériés : le lendemain à 9h30 ou selon accord
 - location semaine : selon accord
 9. Pour la location des locaux pour une durée plus importante, le prix de location est à discuter
 10. Une taxe de Fr. 20.- sera perçue par le service de location si les poubelles et bouteilles n'ont pas été évacuées
 11. Le locataire certifie être au bénéfice d'une assurance RC auprès de :

Contrat à retourner signé au service de location avec récépissé de votre paiement

**Pour la prise et remise des clés/locaux, s'adresser au concierge :
M. Charles « Gazon » Vallat / Natel : 079 449 60 80**

Merci pour votre compréhension. Nous vous souhaitons d'agréables instants dans nos locaux.

Bure, le

FC Bure

Le service de location :

Madame Géraldine Endé-Riat

.....

Le locataire :

.....